



SwissLife



Swiss Life ProtectCare

Sécurisation de votre patrimoine et
soutien actif en cas de soins

Sécurisez votre patrimoine en cas de soins et bénéficiez d'un soutien précieux.

Sécurisation de votre patrimoine et soutien actif en cas de soins

Vous souhaitez garder votre autonomie financière en cas de soins? Vous souhaitez sécuriser votre patrimoine pour vos héritiers? Vous cherchez, pour vous et votre famille, un partenaire fiable qui vous informe et vous propose des prestations concrètes?

La société suisse vieillit. L'augmentation de l'espérance de vie augmente aussi la probabilité de devoir recevoir des soins. L'assurance de rentes de soins Swiss Life vous offre une sécurité financière et vous apporte un soutien efficace.

Si vous devez recevoir des soins, Swiss Life ProtectCare vous verse une rente à vie. Y compris si vous souffrez d'une démence ou ne nécessitez pas une prise en charge médicale à 100%.

Les prestations intégrées de Care Assistance comprennent des prestations étendues dans le cadre des soins. Vous recevez de précieuses informations dès le début de l'assurance. Si vous devez recevoir des soins, nous vous donnons accès à des moyens auxiliaires spéciaux et à des prestations comme une installation d'appel d'urgence à votre domicile, un service de transport ou encore le gardiennage de chiens et chats.

Vos avantages en bref

- Combinaison unique de rente et de prestations d'assistance
- Protection efficace de votre patrimoine
- Garantie de votre autonomie financière et de votre niveau de vie en cas de soins
- Versement d'une rente également en cas de démence ou de soins partiels
- Versement de la rente indépendamment du fait
 - que vous soyez pris en charge à domicile ou dans un établissement spécialisé
 - que vous soyez pris en charge par vos proches ou par des professionnels et
 - que vous soyez soigné en Suisse ou à l'étranger



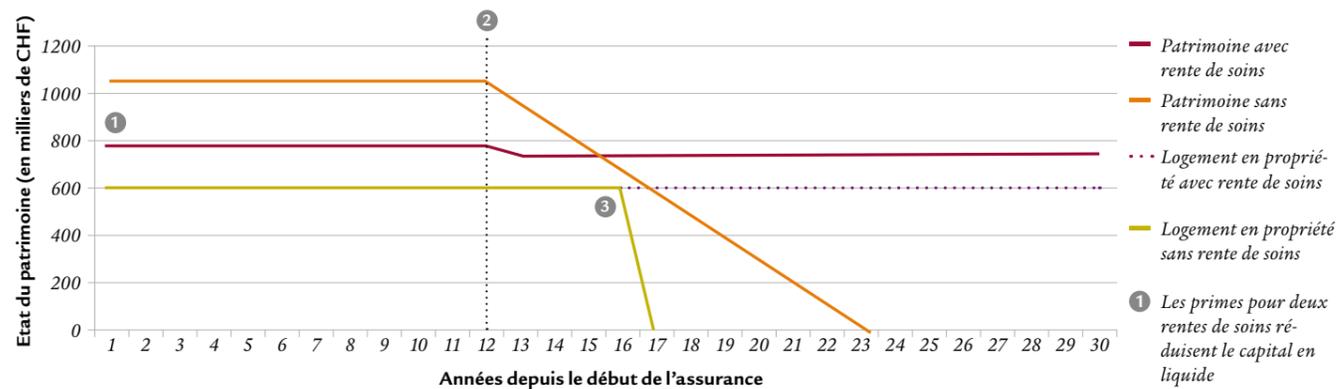
En bref: Faits et chiffres

L'offre

Type d'assurance	Swiss Life ProtectCare est une assurance de rentes de soins de la prévoyance libre (pilier 3b).
Les primes	Prime unique ou périodique Prime périodique: annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle
Rente de soins	En cas de survenance de soins (complets ou partiels), Swiss Life prend en charge le paiement des primes périodiques. La rente minimale pour des soins complets est de 1000 francs par mois.
Age d'entrée	Prime unique: de 50 à 70 ans Prime périodique: de 45 à 65 ans
Délai d'attente	Le versement de la rente débute six mois après la date de début des soins.
Délai de carence	La durée du délai de carence dépend du motif pour lequel les soins sont prodigués: <ul style="list-style-type: none"> • Accident et maladie: pas de délai de carence • Démence: trois ans à partir de la date de début de l'assurance <p>Si les soins débutent durant le délai de carence ou que le motif des soins intervient durant le délai de carence, aucune prestation n'est versée. Les primes sont remboursées.</p>

Protection du patrimoine avec Swiss Life ProtectCare

Exemple: couple marié, 450 000 francs de capital en liquide, logement en propriété de 600 000 francs



La ligne orange indique l'évolution du capital sans rente de soins lorsque l'un des conjoints est en EMS (coûts estimés de 90 000 francs p. a.) et que l'autre est pris en charge à domicile (coûts estimés 36 000 francs p. a.). Le capital en liquide ne suffit pas pour le financement, ceci malgré les rentes AVS et LPP ainsi que les subsides de l'Etat. La maison doit être vendue et les revenus de la vente seront dépensés. La ligne rouge et la ligne violette pointillée indiquent qu'une rente de soins de 48 000 francs par an et par personne permet de conserver le capital et la maison.

Nous vous fournissons ces prestations

En cas de soins	Vous percevez la rente mensuelle convenue à vie. Et cela, que vous soyez pris en charge à domicile ou dans un établissement médicalisé, que les soins vous soient dispensés par vos proches ou par des professionnels, et que vous soyez soigné en Suisse ou à l'étranger.
	Le montant de la rente dépend de l'étendue des soins nécessaires. L'évaluation se fonde sur six tâches de la vie courante, comme pouvoir se déplacer ou se laver soi-même. <ul style="list-style-type: none"> • besoin en soins lorsque trois tâches de la vie courante ne peuvent pas être exécutées: rente de 50 % • besoin en soins lorsque quatre tâches de la vie courante ne peuvent pas être exécutées: rente de 75 % • besoin en soins lorsque cinq tâches de la vie courante au minimum ne peuvent pas être exécutées: rente de 100 % <p>D'autres critères interviennent en cas de démence et une rente de 100% est toujours versée.</p>
Prestations d'assistance	Avec Care Assistance, vous bénéficiez d'un conseil téléphonique compétent. Vos interlocuteurs vous conseillent sur tous les sujets en rapport avec les soins. Au besoin, ils se chargent également d'organiser les services nécessaires comme: <ul style="list-style-type: none"> • les auxiliaires spéciaux et leur installation; • la livraison de médicaments; • le service de transport chez le médecin, les traitements prescrits par ce dernier ou les rendez-vous avec les autorités; • le Spitex et les aides à domicile; • les achats et la livraison de repas; • le gardiennage des chiens et des chats; • la transmission d'adresses et d'informations sur les prestations comme celles se rapportant aux EMS, aux services de soins, aux psychologues et aux thérapeutes.

Vous avez ces possibilités

Capital décès	Possible en cas de financement par prime unique
---------------	---

Vous profitez de ces avantages

Sécurité	Vos exigences sont entièrement remplies en permanence grâce à la fortune liée de Swiss Life prescrite par la loi. La fortune liée est soumise au strict contrôle de l'autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA).
----------	--

Informations supplémentaires et conseil personnalisé

Vous êtes intéressé(e) par Swiss Life ProtectCare? Vous avez des questions ou souhaitez obtenir des informations supplémentaires? Votre conseiller vous répondra volontiers. Vous pouvez également vous renseigner sur www.swisslife.ch/fr/protectcare.

Vous êtes-vous déjà posé les questions suivantes?

- Ai-je suffisamment préparé ma retraite?
- Dois-je travailler jusqu'à 64 / 65 ans ou puis-je profiter plus tôt de ma retraite?
- Quels seront mes revenus en cas d'incapacité de gain?
- Comment puis-je réaliser des économies fiscales?
- Quelle est la solution de prévoyance qui me convient le mieux?
- Qui héritera de ma fortune?
- Puis-je me permettre de réaliser mon rêve immobilier?
- Puis-je optimiser ma couverture maladie?

*Nous vous aidons volontiers à trouver les réponses et les solutions qui vous conviennent.
Contactez-nous!*

Clause juridique: cette brochure constitue un document marketing. Les données susmentionnées sont purement informatives. Elles ne justifient en rien une offre, une recommandation pour l'achat ou la vente de fonds de placement, l'exécution de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Nous déclinons toute responsabilité s'agissant de l'exactitude des renseignements fournis. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou sur leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices de la carte verte ne sont pas autorisées à acquérir les prestations ou placements susmentionnés, ni directement, ni indirectement.

L'avenir commence ici.

*Swiss Life SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale
8022 Zurich
www.swisslife.ch*

